

Paie niveau 2 : maîtrise et évolutions législatives

3 jours (21h)
Ajouté le 15/06/2022 - Modifié le 18/12/2023

1200€ NET

Intégrez les particularités et les évolutions législatives dans le bulletin de paie

Objectifs

- Garantir la conformité de ses bulletins de paie
- Appliquer la régularisation progressive des tranches
- Répondre aux questions des salariés sur les détails du bulletin de paie
- Gérer les absences Sécurité Sociale

Compétences visées

- Etre capable d'établir un bulletin de paie simple et d'en comprendre les différentes rubriques.

Public

Personnel du service paie, du service comptable, assistante du personnel

Prérequis : Avoir de bonnes connaissances de base en paie ou avoir suivi la formation "Etablir la paie et les charges sociales"

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation. Pour plus d'informations : rendez-vous sur notre page centre de formation.

Délais d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

Programme

Traitement des variables et constitution du salaire brut

- Les avantages en nature, (détermination et calculs)
- Calcul des primes et indemnités soumises
- Calcul des absences (diverses, maladie, maternité, accident de travail)

Paie niveau 2 : maîtrise et évolutions législatives

Etablissement des cotisations sociales

- Calcul des tranches de rémunérations : méthode de la régularisation progressive mensuelle
- La proratisation du plafond de la Sécurité Sociale (Entrée/Sortie en cours de mois, Absences)
- La régularisation progressive des Tranches A, B, 1 et 2
- Le Forfait Social : comment appliquer les différents taux ?

Traitement des éléments constitutif du salaire net

- Définition des frais professionnels, des titres-restaurants
- Calcul de la saisie sur salaire
- Définition des primes et indemnités non soumises
- Distinction acompte et avance

La suspension du contrat : les arrêts maladie, maternité, paternité et Accident du Travail

- Calculer les absences en cas d'arrêt de Travail
- Le Calcul et la Gestion des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS) Brutes et Nettes
- Les IJSS et le Prélèvement à la source
- Le Versement du complément employeur
- La Subrogation et le maintien des salaires Brut ou Net

La rupture du Contrat

- Les différents cas de rupture (Démission, fin de CDD, départ et mise à la retraite, licenciement, rupture conventionnelle)
- Incidences et calculs sur le dernier bulletin de paie (le Solde de tout Compte)
- Le régime fiscal et social des indemnités de rupture (limites d'exonération)

Contrôle du bulletin

- Réintégration des excédents fiscaux et sociaux

Dates & lieux

15, 28 et 29 mai 2024

Le Mans

22, 24 et 27 mai 2024

Angers

Paie niveau 2 : maîtrise et évolutions législatives

📅 13, 14 et 20 juin 2024

📍 Laval

📅 15, 21 et 22 novembre 2024

📍 Le Mans

📅 18, 19 et 20 Novembre 2024

📍 Angers

📅 Nous consulter pour les dates

📍 Nantes / St-Herblain

📅 Nous consulter pour les dates

📍 La Roche sur Yon



Les points forts

Une offre riche et diversifiée de plus de 400 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur nos pages centres de formation.



Modalités pédagogiques

Le formateur apporte non seulement des notions théoriques mais également un accompagnement des stagiaires vers l'acquisition des compétences et leur validation par la pratique.

De ce fait, le déroulement des formations inclut des travaux : en sous-groupes, de préparation d'exposés, de mises en situation, des exercices d'application, des ateliers de travail.

Équipe pédagogique : Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.

Méthodes : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant. Découvrez sur nos pages centres de formation, la présentation détaillée de nos infrastructures.



Validation/Certification



**CEL, IDC, Le Mans,
Formation Continue**
02 43 21 58 12



Angers, Cholet, Saumur
02 41 20 49 59



**Campus CCI Mayenne,
CCI Mayenne**
02 43 91 49 70



**Saint-Herblain, Saint-
Nazaire**
02 40 44 42 42



La Roche sur Yon
02 51 45 32 89

Paie niveau 2 : maîtrise et évolutions législatives

Un positionnement est réalisé en début de formation ; A l'issue de la formation, les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation (QCM - quizz - mise en situation ...).
Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation.